## VILLE DE ROYAN



<u>N.REF</u> : JJG/CB DC N\* 11.100

## **DECISION**

Concernant la fixation des tarifs à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2011 des Tennis de l'Orangerie et de la Mairie

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 juin 2010, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juin 2010 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°10.0787 en date du 21 juin 2010 rendu exécutoire le 21 juin 2010, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision en date du 23 juin 2006 (DC  $N^{\circ}06/094$ ) fixant les tarifs 2006 des Tennis de l'Orangerie et de la Mairie, et déposée à la Sous-Préfecture de ROCHEFORT le 29 juin 2006,

## DECIDE

- De fixer à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2011 les tarifs des Tennis de l'Orangerie et de la Mairie, comme suit

	Pour Mémoire Ancien Tarif	Nouveau Tarif
<u>I – LOCATION</u>		
<ul> <li>Le court</li> <li>La partie</li> <li>Le court (heures creuses 13 H. à 17 H.)</li> </ul>	10,90 € 5,50 € 8,10 €	5,60 €
<u>II – TARIFS JEUNES</u>		
<ul> <li>Location de court hors saison</li> <li>Les jeunes de 10 à 18 ans qui souhaitent réserver un court</li> </ul>	5,50 €	5,60 €
- Les jeunes de 10 à 18 ans dans la limite des courts disponibles (sans réservation)	1,70 €	1,75 €
<ul> <li>Location de court en saison (Juillet &amp; Août)</li> <li>Les Jeunes de 10 à 18 Ans qui souhaitent réserver un court entre 13 H et 17 H</li> </ul>	5,50 €	5,60 €
III – FORFAIT DE LOCATION HORAIRE		
<ul> <li>10 Locations réduction 10 %</li> <li>15 Locations réduction 15 %</li> <li>20 Locations réduction 20 %</li> </ul>	97,80 € 138,35 € 173,75 €	, and the second

D'encaisser la recette correspondante au compte 70632 – Fonction 4141 du Budget Communal.

Fait à ROYAN, le 18 mars 2011 Pour le Député-Maire, Le Premier Adjoint,

Bernard GIRAUD

Certifié exécutoire Compte tenu de l'accomplissement des formalités légales le 21 mars 2011